

BILAN PSYCHOLOGIQUE

(Tous les membres de la commission sont soumis à l'obligation de réserve ou au secret professionnel. L'accord écrit du responsable légal du mineur est nécessaire pour tout examen psychologique : C.N.I.L/J.O. 17/11/1985).

ENFANT	
NOM	
Prénom	
Né(e) le	
Sexe	
Établissement	
Classe	

Feuille rédigée par	
Qualité	
Adresse Administrative	
N° ADELI	
Téléphone	
Date de la rédaction	

RÉSULTATS CHIFFRÉS DES EXAMENS PSYCHOLOGIQUES

(La personne concernée ou son représentant légal a le droit de consulter ce dossier : loi du 06/01/78.)

RAPPEL DES EXAMENS PSYCHOLOGIQUES ANTÉRIEURS

NATURE DES EXAMENS	DATE	RÉSULTATS

COMPTE-RENDU DE L'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE RÉCENT

NATURE DES EXAMENS	DATE	RÉSULTATS DU BILAN ÉTAYÉS PAR LES ÉVALUATIONS PSYCHOMÉTRIQUES

LA DEMANDE

De qui émane la demande de bilan et pourquoi ?

ANALYSE CLINIQUE DES RÉSULTATS ET DES COMPORTEMENTS OBSERVÉS

(éléments d'anamnèse, comportement observé lors de l'examen, analyse clinique des résultats, hypothèses d'interprétation dynamique qui pourraient aider la commission dans sa prise de décision...)

PROJET INDIVIDUEL DE L'ÉLÈVE et POINT DE VUE DE LA FAMILLE

CONCLUSION (proposition, avis, interrogations)

Signature du Conseiller d'orientation
psychologue ou du psychologue scolaire